



PARISOT

**BULLETIN MUNICIPAL
DE PARISOT 81310
N° 25 - JUILLET 1989**

1789-1989

Si beaucoup de communes de France ont commémoré le bi-centenaire de la Révolution le 21 mars dernier, jour du printemps, la Municipalité de Parisot, élue par le tout nouveau Conseil Municipal dans sa séance du 17 mars a jugé préférable d'associer plus étroitement à cette cérémonie les enfants de l'école.

C'est donc en fin d'après-midi, le samedi 27 Mai, jour de la Fête scolaire, qu'un Arbre de la Liberté a été planté dans la cour des tout-petits en présence de tous les écoliers, des enseignants et de nombreux parents.

M. Yvon Valax, tout nouveau Maire de Parisot, s'adressant aux jeunes en particulier, rappela la signification historique de cette cérémonie.

Voici le texte de son allocution :

«Nous allons dans quelques instants planter l'arbre de la liberté, mais auparavant, je vous remercie d'être venus nombreux avec les enfants participer à cette cérémonie

Pourquoi planter un arbre ?

En 1789 après la prise de la Bastille, les révolutionnaires français ont découvert qu'ils étaient des femmes et des hommes libres. Pour représenter leur nouvelle conquête, la liberté, ils choisirent l'arbre. C'est ainsi qu'ils plantèrent un petit arbre dans chaque village. Deux cents ans ont passé et ces arbres de la liberté ont pratiquement disparu.

En 1830, en 1848, en 1870 et en 1945, à chaque étape du progrès des libertés, des plantations de l'arbre sont organisées. Le 2 mars 1848, place des Vosges à Paris, c'est Victor Hugo qui préside la cérémonie et dit : (je cite)

“C'est avec joie que je me rends à l'appel de mes concitoyens et que je viens saluer au milieu d'eux les espérances d'émancipation, d'ordre et de paix qui vont germer, mêlées aux racines de cet arbre de la liberté. C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre. La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre. Comme l'arbre, elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre.”

En 1989 dans le cadre du Bi-Centenaire de la Révolution il est décidé que toutes les communes de France planteront un arbre et ce, le 21 Mars, jour du Printemps.

A Parisot, nous avons un peu de retard, mais le choix du jour de la fête de l'école permet aux enfants de participer à la plantation de l'Arbre de la Liberté et fera que le souvenir de ce 27 Mai 1989 durera longtemps.

En 1789, l'histoire raconte que les habitants de chaque village chantèrent et dansèrent toute la nuit. En 1989, nous lèverons notre verre, en souhaitant une longue vie à l'Arbre de la Liberté.»

Répondant à cette invitation, les assistants se retrouvèrent autour de la table en plein air où un sympathique apéritif contribua à ouvrir les appétits pour déguster le “repas-grillades” servi peu après par les parents d'élèves sous le hall municipal.



EXPLIQUONS-NOUS!

Quelques lecteurs nous ont fait observer que contrairement à la courte note parue dans notre numéro de décembre 1988, annonçant la parution d'un “dernier Bulletin Municipal de Parisot au début de Mars 1989”, aucun journal n'était sorti à cette date.

L'explication est simple, et nous remercions ces amis lecteurs de nous fournir l'occasion de la donner.

Un journal publié par la municipalité sortante peu de jours avant le scrutin du 12 mars, aurait paru, aux yeux de beaucoup, un geste de propagande électorale que, par correction envers nos concitoyens nous n'avons pas voulu accomplir, laissant à chacun l'entière liberté de juger et de choisir.

C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait.

Cette explication permet à l'équipe municipale récemment élue, d'adresser ses plus vifs remerciements aux électeurs qui lui ont témoigné leur confiance. Chaque conseiller donne à tous les habitants de Parisot, l'assurance de son total et impartial dévouement.

**SAMEDI
19 AÔUT
21 H.

NOS
GRILLADES**

UN MOT DU MAIRE

La municipalité de Parisot récemment élue est heureuse de vous présenter sous un nouvel aspect le “Bulletin Municipal” qui, depuis 12 ans est un trait d'union semestriel entre vous et vos élus.

Ce numéro de Juin 1989 a un caractère symbolique puisqu'il a été élaboré par les deux équipes successives qui ont eu en charge la gestion de notre commune au cours du semestre écoulé.

Si, à quelques unités près, ces deux conseils sont très semblables dans leur composition, un changement, vous le savez, est intervenu à la tête de la Municipalité.

Pour d'incontestables raisons de santé, Aimé Escudié, Maire de Parisot depuis 22 ans, a préféré retrouver les fonctions d'Adjoint qu'il assurait déjà de 1953 à 1966 auprès de M. Bounihol.

Nouveau Maire de Parisot, je suis conscient du poids d'une telle succession, mais j'ai aussi la certitude de trouver auprès des Adjointes et des diverses commissions du Conseil Municipal l'appui amical, éclairé et efficace qui nous permettra, tous ensemble, de gérer notre chère commune dans l'intérêt de tous ses habitants qui pourront ainsi

“ENCORE MIEUX VIVRE A PARISOT”

Yvon Valax

AU CONSEIL MUNICIPAL

Bienvenue

— 13 JANVIER 1989—

Cimetière : — Pour éviter toute erreur d'interprétation et pour faciliter l'entretien, le Conseil Municipal décide que toutes les nouvelles constructions sur une concession privée ne devront plus laisser d'espace libre entre elles.

Réparations à l'église : — Les travaux de réparation à la couverture et à la zinguerie de l'église ont fait l'objet d'un appel d'offres entre plusieurs entreprises. Ont été retenues : la sarl Louyot-Delouteau pour la réfection de la toiture et M. Henri Cathalo pour la zinguerie.

Salle des Fêtes : — Une nouvelle réunion avec la SOCAM, l'architecte et les représentants de l'Équipement permet d'envisager une adjudication prochaine des divers travaux et équipements.

Chiens errants : — Une convention conforme au modèle préfectoral sera passée avec le chenil Gallego à Parisot.

Monument de la Résistance : — La commune s'associera par l'octroi d'une subvention au projet d'érection d'un monument départemental en hommage aux mouvements de Résistance.

Décharge de la Combe : — A l'occasion des derniers travaux d'enfouissement des encombrants, l'accès au bois de M. Eternot, contigu à la décharge a été en partie obstrué. La remise en état sera réalisée.

— 3 AVRIL 1989 —

Commission des impôts directs : — Lors de sa séance du 17 mars 1989, le Conseil Municipal a nommé les diverses Commissions qui animent la commune. La Commission Communale des impôts directs se composant de six membres titulaires, il conviendra de nommer à la suite six membres suppléants.

Marchés Publics : — La Commission des Travaux nomme cinq de ses membres pour composer la Commission d'ouverture des plis des marchés publics.

Vote des quatre taxes : — Comme tous les ans, le Conseil fixe le taux des quatre taxes locales, limitant à 5% la majoration annuelle globale.

Automatisation des cloches : — Le Conseil donne son accord pour une demande de subvention au Conseil Général afin d'automatiser les cloches de l'église de Parisot; le Conseil paroissial a, par ailleurs, décidé de participer au coût des travaux.

Emprunt Salle des Fêtes : — Le plan de financement des travaux de la Salle des Fêtes ayant prévu un emprunt, le Conseil autorise M. le Maire à le contracter et à effectuer les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires.

Exploitation d'une carrière : — Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'exploitation de carrière faite par la S.A. Roumégoux de Graulhet, sur le lieu-dit "Le Comté" à Parisot.

— 14 AVRIL 1989 —

Budget primitif : — Le Conseil vote le budget primitif de 1989 qui s'élève à la somme de

1.081.183 F. en section de fonctionnement et à la somme de 632.276 F. en section d'investissement.

Remembrement : — Le Conseil propose douze propriétaires afin de constituer la commission des Travaux de l'Association Foncière de Remembrement, désignés par moitié par la municipalité et par moitié par la Chambre d'Agriculture.

Poids public : — En raison de la démission de M^{me} Fabienne Limouzy, le Conseil Municipal nomme par M. Bernard Cristol comme gérant du Poids Public à compter du 1^{er} Mai 1989.

— 12 JUIN 1989 —

Salle des Fêtes : — Il est décidé de prévoir une scène fixe ainsi qu'une porte supplémentaire pour en faciliter l'accès direct.

Taxe d'assainissement : — Le taux de cette taxe est porté à 1 F. à compter du 1^{er} Janvier 1990.

Gare de Lisle-sur-Tarn : — Le Conseil Municipal de Parisot s'associe à la pétition demandant le maintien de cette gare dont la Direction de la SNCF envisage la suppression.

Listes électorales : — Il est décidé de proposer au Tribunal de Grande Instance le nom de Michel Vigroux comme délégué à cette commission en remplacement de Noël Male qui ne désire pas renouveler son mandat.

Salle des Fêtes : — Le Conseil confirme la désignation de diverses entreprises retenues pour chacun des lots de travaux de réalisation de la salle polyvalente de Parisot.

nos joies

Le 15 Mars 1989, est né à Toulouse, au foyer de Cathy et Jean-Luc RICOME, un beau garçon, JULIEN, pour la plus grande joie de la très heureuse grand-mère, M^{me} Nicole MILLIET, très sympathiquement connue dans notre village pour l'efficacité de son dévouement à diverses associations.

Nous souhaitons de longues années de bonheur et de réussites aux nouveaux nés et adressons nos très amicales félicitations aux parents.

nos peines

Nos amis Louis et Arlette MARTY, adjointe au Maire, ont eu la douleur de perdre, le 14 Février dernier, leur père et beau-père, M. Fernand MARTY, décédé dans sa 85^e année à Loupiac où il résidait chez son fils aîné. L'inhumation a eu lieu dans le caveau familial à Parisot où le défunt avait vécu de longues années.

Nous apprenions avec peine, le 22 février, le décès à l'âge de 57 ans, de M^{me} Marie CASSE, née NEGRIER, domiciliée à Ramondis, commune de Peyrole.

Ses obsèques se sont déroulées à l'église et cimetière de Parisot où, comme à Peyrole, elle comptait de nombreux amis.

Nous renouvelons à toutes les familles éprouvées par ces deuils nos vives et très sincères condoléances.

Nous la souhaitons, très cordialement à Claude ROLLAND, artisan-peintre qui résidait précédemment à Saint-Juéry.

Installé dorénavant dans notre village où il est sympathiquement apprécié, il est, non seulement expert dans l'art de peindre ou tapisser, mais il est aussi un spécialiste des carreaux... aux fenêtres... ou à la pétanque.

* * *

Notre nouveau gérant du poids public, Bernard CRISTOL et sa jeune épouse Nadine, née ETERNOT, sont venus récemment occuper avec leur petite Aurélie, leur toute nouvelle maison du village, route de Rabastens.

* * *

Tout près de là, Laurent HELDEN et Véronique GOURG, se sont installés dans leur ferme de Bounal avec leurs jeunes enfants Niels et Thibault.

Nous souhaitons à ces nouveaux compatriotes de connaître de longues années heureuses dans notre village.

SECRETARIAT A LA MAIRIE

Pendant les congés de notre Secrétaire, les bureaux de la Mairie seront ouverts au public, de 9h. à 12h. les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS exclusivement.

Le secrétariat sera fermé les autres jours du 17 Juillet au 3 Août.



A L'HONNEUR

Le 12 Février 1989, Aimé Escudié, alors Maire de Parisot remettait à nos amis Roger Cambournac et Yvon Valax la Médaille d'Argent Régionale, Départementale et Communale en témoignage des services rendus à notre commune et à ses habitants.

Toute la reconnaissance de ces derniers fut parfaitement traduite dans l'allocution rédigée par leur collègue et ami, Aimé Escudié et prononcée devant une nombreuse assistance d'habitants de Parisot, d'élus et d'amis venus témoigner leur sympathie à ces deux serviteurs de notre commune.

Voici de larges extraits de cette allocution :
 "... La Médaille d'Argent Régionale, Départementale et Communale, une des plus belles qui soient, vient attester solennellement votre dévouement à la vie de notre village et mentionne votre activité, combien efficace dans l'administration de notre commune.

"Aussi, suis-je sincèrement heureux de vous remettre ces témoignages de reconnaissance officielle en cet instant qui comptera parmi les plus beaux souvenirs de votre vie.

"Tant d'années à la peine pour un instant d'honneur c'est peu, certes, mais, pour vous, cela représente beaucoup de choses et, plus que tout autre, la reconnaissance de vos concitoyens assemblés aujourd'hui autour de vous dans un climat de chaude amitié.

"Roger Cambournac, tu avais été, comme tous les jeunes de 20 ans de l'époque, incorporé aux Chantiers de Jeunesse dans la région de Tours le 3 Novembre 1943. Aux premiers jours de 44, c'est la fin des Chantiers de Jeunesse, transformés en S.T.O. (Service de Travail Obligatoire).

"Tu travailles alors dans une usine d'armement dans la région de Tours. Libération en Août 1944. Retour au foyer. Mais ce n'est pas encore fini : rappel sous les drapeaux en octobre 45. Tu es envoyé en occupation à Sarrebruck en Allemagne et libéré en mars 1946.

"Enfin, candidat aux élections municipales, tu es élu en Mars 1965 et termines ainsi ton 4^e mandat.

Le parcours d'Yvon Valax est différent quoiqu'il y ait similitude en ce qui concerne le service militaire en Allemagne : Zone d'occupation française à Coblenz du 10 mai 1946, à fin Avril 1947.

Passent 6 ans, Candidat et élu aux élections municipales du 26 Avril 1953, réélu en 59, tu démissionnes en 1963 pour devenir garde-champêtre. A la mort du regretté Jean Rolland ; tu deviens alors Secrétaire de Mairie en Avril 1973 jusqu'à ta récente retraite fin juin 1986.

L'un et l'autre, vous avez aidé cette commune à vivre, comme un père de famille soucieux de l'économie de sa maison veille à la prospérité des siens.

Ces paroles étaient dues à tant de souvenirs communs. Elles étaient dues pour ce que vous avez donné dans le travail quotidien à tout un groupe d'hommes et de familles qui vous disent aujourd'hui par ma voix leur reconnaissante émotion.

Et je termine à l'intention d'Yvon Valax par le dernier paragraphe des quelques mots que j'avais prononcés lors de son départ à la retraite :

"Va vers une retraite heureuse et paisible au cours de laquelle tu ne saurais connaître la solitude, car c'est encore vers toi que, bien fréquemment on viendra chercher l'aide dont, je suis certain, on aura encore besoin."

De chaleureux applaudissements saluèrent la pertinence amicale de ces paroles ainsi que les mérites des sympathiques médaillés qui se retrouvèrent avec leurs nombreux amis devant la table où les attendait le vin d'honneur offert par la Municipalité.

BRILLANT SUCCÈS

Leur modestie dût-elle en souffrir, nous féliciterons chaleureusement l'équipe de tennis de Parisot qui s'est classée première des 11 formations ayant pris part au récent Tournoi de Graulhet. Notre maire Yvon VALAX assistait à la remise de la coupe si brillamment remportée.

LE COIN DES ECOLIERS

NOTRE KERMESSE

Le Théâtre : – Le samedi 27 mai, il y a eu une représentation de théâtre donnée par les enfants de Parisot. Les noms des pièces étaient : le Lièvre et la Tortue, le Corbeau et le Renard, la Cigale et la Fourmi, le Coq et le Renard, le Loup et l'Agneau, les Animaux malades de la Peste.

Notre professeur de théâtre était Jean-Stéphane.

Les Jeux. – Les jeux ont commencé vers 16h.30. Il y avait comme jeux :

l'Escargot géant, présenté par M. Combelle.

la Pêche, présenté par M^{me} Themiot.

le Jeu des Odeurs, présenté par M^{me} Julien.

les Quilles, jeu présenté par M^{me} Bouleau-Blache.

"Trouvez les Objets", présenté par M^{me} Julien.

Le Jeu des Flèches, présenté par M^{me} Themiot.

"Se Souvenir des Objets", présenté par M^{me} Julien.

le Puzzle, présenté par M. COMBELLE.

"Il ou Elle", présenté par M^{me} Themiot.

C'était très marrant et finalement, c'est le groupe des "Rouges" qui a gagné.

PARISOT EN FÊTE

Le succès de notre fête locale de Pentecôte se confirme chaque année et son renom déborde très largement le cadre de notre canton.

Les attractions foraines, la musique, la danse, le sport... et la gastronomie sont désormais au programme des fêtes de Parisot où tous, petits et grands se livrent, pendant trois jours à leurs distractions favorites.

La musique bruyante et l'ambiance joyeuse des attractions foraines retenaient sur la place de l'école des jeunes et des bien moins jeunes.

La musique d'orchestre et la danse furent, dès le samedi soir à l'honneur sous le hall municipal où, tour à tour les formations de Serge Doat et de Roger Navech ainsi que les disques proposés par le "Disco Star Musette" animèrent trois séances de bal particulièrement réussies.

De la musique aussi, le dimanche matin avec l'excellente prestation des "Bleuets de Girousens" sous l'efficace direction de son chef Gareil, toujours fidèle à notre rendez-vous de Pentecôte.

De la musique enfin, et de qualité le dimanche après-midi, au remarquable concert donné, avec tout leur talent par les trente-cinq exécutants des "Compagnons de l'Accordéon" de Briatexte.

Le sport aussi était de la fête avec le concours, de Pétanque disputé avec acharnement en triplettes et en doublettes le samedi et le lundi, tandis que les virtuoses du bail-trap faisaient parler la poudre au cours des épreuves qui réunirent, comme chaque année, les meilleurs fusils de Parisot et de la région.

Plus pacifiques, trente-sept concurrents s'opposèrent dans un concours de pêche très disputé, le lundi matin, sur les rives du lac de l'ami Mauriès à Forestié.

Enfin, le lundi soir, sous le signe de la gastronomie régionale, un imposant cassoulet, préparé avec art par Nanie, fut le prélude au dernier bal de nos fêtes de Pentecôte 1989, parfaitement organisés par un Comité des Fêtes toujours aussi dynamique et efficace.

L'Arbre de la liberté. – En fin d'après-midi a eu lieu la plantation de l'Arbre de la Liberté. Avant de le planter, M. le Maire a fait un discours : en 1789, les hommes avaient planté un arbre pour dire qu'ils étaient libres et avaient dansé tout autour toute la nuit.

Après le discours, le cantonnier l'a planté au milieu des drapeaux de la France. L'arbre était un tilleul enrubanné de bleu, de blanc et de rouge.

Le repas. – A l'apéritif, il y avait des pop-corn. Comme boisson on a eu du jus de cassis. Au repas il y avait de la salade de légumes, de la saucisse, des haricots et des gâteaux.

Les grillades. – Ils étaient deux. Ils se nomment Denis Miquel et Paul Jasse. Et ils ont fait griller des saucisses.... Toute la nuit...

Le Bal de la kermesse. – Après le rangement des tables il y a eu le bal. Il y avait de la musique et des chansons. Tout le monde a dansé.

Des personnes ont pris de la farine dans leur bouche et ont essayé de siffler avec : c'était marrant parce que la farine éclaboussait leurs voisins.

PARISOT D'AUTREFOIS . . .

Notre article précédent relatait la plaisante "Affaire des cloches" et le délicat problème du choix d'un carillonneur qui valut au curé de l'époque un sobriquet savoureux
Nous disions en conclusion : « Et l'affaire des cloches n'est pas terminée... »

C'est le 1^{er} Janvier 1909 que paraît un arrêté pris par le Maire, dont voici le texte :

SONNERIE DES CLOCHES

Nous Bounhiol Ernest officier de l'Instruction Publique, maire de la commune de Parisot, Canton de Lisle-sur-Tarn Arrondissement de Gaillac (Tarn)

Arrêtons

Article 1^{er} - Le Maire ou son délégué aura le droit de faire sonner les cloches de l'église :

1) Lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours, comme dans le cas d'incendie, d'inondation, d'invasion de l'ennemi, d'émeutes et dans tout autre cas de péril commun exigeant un prompt secours;

2) La veille et le jour de la Fête Nationale, et des Fêtes locales;

3) Pour annoncer les heures des repas, et celle de la reprise des travaux des champs; la réunion du Conseil Municipal; l'heure de l'ouverture et celle de la clôture des scrutins les jours d'élection; pour rappeler les enfants à l'école; annoncer par un glas le décès des habitants etc...

Article 2 - Les sonneries civiles prévues à l'article précédent seront exécutées par les sonneurs attitrés des églises qui recevront de ce chef une indemnité fixée par le conseil municipal, si celle qui leur est offerte actuellement par les habitants ne pouvait suffire. En cas de refus de ces sonneurs, le maire pourra nommer pour exécuter les sonneries civiles un sonneur spécial qui sera exclusivement soumis à ses ordres.

Article 3 - A cet effet le sonneur recevra la clef des cloches ou celle de l'église si l'entrée du clocher n'est pas indépendante. Il ne pourra être fait usage de cette clef que dans ce but ou pour remonter l'horloge publique, ou pour faire constater par un architecte les réparations à effectuer à l'édifice.

Article 4 - Les sonneries en temps d'orage sont interdites vu le danger pour le sonneur d'être frappé par la foudre.

Article 5 - Les diverses sonneries religieuses pour baptêmes, messes ou offices divers ne pourront avoir qu'une durée de dix minutes. Toute sonnerie nocturne est supprimée...

Article 6 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Vous constaté à l'article 2 que les sonneries civiles seront exécutées par le sonneur officiel de l'église à la condition qu'il l'accepte. Dans la négative le Maire nommera un sonneur spécial pour les exécuter.

Nous ne trouvons aucune trace écrite de cette nomination, sauf que l'emploi de carillonneur civil est supprimé à compter du 1^{er} Janvier 1911.

Par délibération du 13 novembre 1910, en effet, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de supprimer l'emploi de carillonneur civil au 1^{er} Janvier

1911, laissant au garde champêtre les sonneries civiles que le Maire aurait à ordonner.

Par contre, nous relevons dans les notes de M. le Curé du 6 Juin 1909 les indications que nous citons :

« Nous n'avons plus de sonneur; je me propose de nommer à la place de PAGÈS, décédé, Victor ICHER dont le père est sonneur civil.

Je fais ce choix pour éviter des troubles entre mon sonneur et le sonneur inventé par le Maire, qui, en vertu d'un arrêté illégal usurpe mes droits. En attendant que le Conseil d'Etat casse cet arrêté, le Conseil finit avec peine, par accepter mon choix »

Donc le sonneur civil sera bien ICHER François, tailleur d'habits, père de Victor et propriétaire de l'actuelle maison de M^{me} Camille Vve ROUX, maison construite sur le terrain qu'il venait d'acheter à la commune sur la place de l'église.

UNE AUTRE AFFAIRE

Les six mois qui précèdent la mort du cantonnier et sonneur PAGÈS, qui a dû refuser cette charge supplémentaire, M. le Maire nomme François ICHER sonneur civil. Il ne le restera pas longtemps, la délibération du Conseil Municipal prenant effet le 1^{er} Janvier 1911 supprimant cette fonction et en chargeant le garde-champêtre... si nécessité!

Pendant quasiment deux ans, il y aura dans la même maison, deux sonneurs, l'un pour le curé, l'autre pour le maire : une drôle de situation tout de même.

Nous ignorons si une bonne entente régnait entre père et fils. Il semblerait que oui d'après la note de M. le Curé à l'occasion de son choix fait pour Victor.

Une nouvelle note du 9 janvier 1910 de l'Abbé DURAND annonce la création d'un Bulletin Paroissial "LE RAPPEL" qui pourra, dit-il, aider la vie chrétienne dans la paroisse et fixe le nombre l'heure et le mode des sonneries. M. ICHER Victor est toujours investi dans ses fonctions.

Nous ne savons s'il est, par la suite, démissionnaire ou révoqué. Dans une nouvelle note du 20 Mai 1913 : « le curé donne la fonction de sonneur avec l'approbation du Conseil de Fabricque à ESCRIBE Henri avec l'autorisation de se faire remplacer quand cela sera nécessaire pour des motifs qui l'empêcheraient de sonner lui-même. Mais il ne lui sera confié ces fonctions qu'à la condition que lui, ESCRIBE, prenne totalement à sa charge la responsabilité des accidents qui peuvent lui arriver dans ces fonctions à lui ou à ceux par qui il se fera remplacer. »

Nous allons avoir la confirmation dans la note sur " Le Coutumier du Sonneur " que la fonction de carillonneur n'était pas assurée d'un emploi garanti ni de salaire fixe, seulement des dons provenant de quêtes, qu'elles soient en argent à l'occasion des Fêtes de famille heureuses : baptêmes, mariages, ou malheureuse : sépultures etc... et en nature : quête des œufs, du blé, du pain à des dates précises de l'année.

Ces dernières risquaient de poser le problème pour les successions survenues dans l'intervalle de ces trois périodes, sachant que le curé a le droit de révoquer le sonneur et celui-ci de démissionner de son poste sans préavis.

Voici le texte intégral :

Coutumier du Sonneur 27 Décembre 1915

En plus de la charge des cloches, le sonneur... balaie aussi l'église, carrelage et murs, redresse les chaises.

Il est nommé et révoqué par M. le Curé. Son changement peut se faire sans délai aucun, et il peut se retirer de même.

Il est payé à prix convenu pour les services privés et par les quêtes pour les services publics :

- Quête du pain pour les sonneries qui vont du premier dimanche de l'Avent au temps pascal.

Quête des œufs pour celles qui sont du premier dimanche du temps pascal à l'Ascension.

- Quête du blé pour celles qui sont de l'Ascension à l'Avent.

Le mieux est que le sonneur soit changé au début de l'une de ces 3 périodes mais s'il est congédié dans le cours de l'une d'elles il pourra faire une part proportionnelle de la quête correspondante dans un délai de jours qui lui seront donnés pour cela et dans une partie de la paroisse qui lui sera indiquée par le curé et son conseil

S'il se retire de lui-même au cours de l'une de ces périodes il perd droit à toute quête qu'il n'a pas encore faite, que celle correspondante à la saison ait été commencée ou non, mais gardera la part qu'il a déjà obtenue. S'il y a des contestations tout ce qui n'est pas tranché par le présent coutumier, doit l'être par décision de l'autorité religieuse.

M. le Curé n'est pas tenu de payer les employés pour leur travail aux offices privés si ces services ne lui ont pas été payés à lui-même. Le sonneur peut se faire aider ou suppléer par d'autres avec l'agrément du curé, mais il fait toujours son travail et le fait faire à ses risques et périls en cas d'accidents, sans aucune responsabilité pour le curé qui lui confie ses fonctions.

Il peut faire aussi les sonneries civiles autorisées par l'église et doit observer dans son travail les conditions légalement établies.

L. DURAND, Curé ICHER Marie, Sonneur

Nous terminons l'histoire des cloches et des sonneurs aujourd'hui carillonneurs par une remarque :

Autrefois cet emploi était uniquement réservé aux hommes. Il aura fallu la Grande Guerre 14-18 pour que les femmes soient reconnues aptes à remplacer les hommes dans beaucoup de métiers et de services et notamment celui-là.

C'est pourquoi, au bas de la convention ci-dessus, les deux signataires paraphant le "Coutumier du sonneur" figurent côte à côte : celle de l'Abbé DURAND, curé et de Madame ICHER Maria, "sonneur". Elle remplaçait son mari Victor, mobilisé.

Et paradoxalement, dans la tourmente, le calme était revenu au village.

A. E.



SUPPLÉMENT AU N° 25
Juillet 1989

A NOS LECTEURS

Quelques exemplaires de ce journal sont encore disponibles à la Mairie. Ils sont à la disposition de nos lecteurs jusqu'à épuisement du reliquat.

Ce premier numéro de la nouvelle série de nos Bulletins semestriels a été tiré sur les presses de notre ami Jacques LIENARD, 11 rue Aristide Briand à GAILLAC

Nous tenons à le remercier pour sa compétence, son amabilité et ses conseils qui nous permettront d'améliorer encore la présentation et l'intérêt de "PARISOT-81".

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

A la suite du scrutin du 12 Mars 1989, les conseillers municipaux déclarés élus se sont réunis sous la présidence de leur doyen d'âge, M. Aimé ESCUDIÉ, aux fins de procéder à l'élection du Maire, de ses adjoints et des diverses commissions municipales.

M. ESCUDIÉ précise ensuite qu'il ne souhaite pas pour des raisons de santé, voir renouveler son mandat de Maire.

Le vote à bulletins secrets qui est intervenu a donné les résultats suivants :

MAIRE : Yvon VALAX
1^{er} Adjoint : Aimé ESCUDIÉ
2^e Adjoint : Denys MIQUEL
3^e Adjoint : Arlette MARTY

M. Yvon VALAX prend la présidence de l'Assemblée Communale. Il remercie ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et les assure de son total dévouement aux intérêts de tous ses compatriotes.

Le nouveau Maire remercie avec amitié son prédécesseur qui a bien voulu accepter le poste d'adjoint. La compétence, le dévouement et l'expérience qu'il a apportés depuis tant d'années au service de Parisot garantissent au nouveau Maire un concours dont il évalue tout le prix.

Le Conseil procède ensuite à la constitution des diverses commissions et délégations municipales.

NOTRE SALLE DES FETES

Dans notre précédent numéro, en décembre 1988, nous avons consacré quelques lignes à ce projet déjà ancien et nous écrivions en conclusion : "...Nous voici donc dans la dernière ligne droite qui nous amènera aux portes de la Salle de Fêtes que nous aurons... enfin!

Cette dernière ligne droite n'a rien d'une large avenue rectiligne où se dispute un sprint du Tour de France, mais ressemble plutôt à la pelouse d'un champ de course parsemé de haies, de murs et d'autres obstacles à franchir. Et il y a les délais légaux et les formalités administratives qui ont nécessité, pendant les derniers six mois écoulés près d'une dizaine de réunions avec l'Équipement, les architectes, les entrepreneurs, la perception...

Mais en définitive nous pouvons, sans faire preuve d'un optimisme excessif, envisager qu'avant la fin de cette année nous pourrions inaugurer notre Salle des Fêtes, même si nos grillades d'été se déroulent en août prochain, comme d'habitude. Mais, bien avant la Noël, nous aurons une salle des fêtes moderne d'aspect, bien chauffée, bien éclairée, conforme aux exigences des règlements de sécurité, comportant une grande salle pour les bals et les assemblées importantes et des salles annexes de moindres dimensions. En un mot: une SALLE POLYVALENTE, que nous aurons très bientôt... ENFIN!

PROGRAMME LOCAL POUR L'ENFANCE

Cette Association poursuit ses activités sur les trois communes de Montans-Parisot-Peyrolle avec l'ouverture, cet été, d'un Centre Aéré.

Il aura lieu à Montans, du 3 au 28 Juillet pour les enfants de 3 à 12 ans.

Un cadre agréable (grand parc ombragé du couvent) de nombreuses activités et un encadrement qualifié sont réunis pour permettre aux enfants d'être heureux et de passer de bons moments de détente.

Pour de plus amples informations ou pour les inscriptions, un dépliant est à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

A NOTRE ECOLE

Nous avons appris que M. Jean-Marie COMBELLE qui assure à mi-temps la classe des tout-petits de notre école, a obtenu, sur sa demande, un congé pour convenances personnelles dès la rentrée prochaine. Cette classe sera donc confiée à plein temps à M^{me} Annick JEANNEL qui partage cette année avec M. COMBELLE la charge d'éduquer nos plus jeunes élèves.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

12 Mars 1989

Inscrits : 381 - Votants : 310 - Votes exprimés : 286
ont obtenus :

BRESSOLLES Yvette	207	MASSOUTIER Hubert	244
CAMBOURNAC Jean-Claude	230	MIQUEL Denys	232
ESCUDIÉ Aimé	229	NOUVELLON Michèle	238
GERAUD Christian	239	PECH Moïse	218
JASSE Paul	253	PELLISSOU Jean-Louis	239
MARIE-VIRGINIE Annie	218	RAYNAUD Henri	218
MARTY Arlette	199	VALAX Yvon	225
		VIGROUX André	223

soit une moyenne de 227 voix par candidat. La liste a été élue en totalité au premier tour

Ont obtenu par ailleurs

DOUYÈRE Emma	49	BOULEAU-BLACHE Alain	47
DELESCLUZE Philippe	60	DE MONTLEAU Marie-Claire	77
SZARINDAR André	56	THEMIOT Alain	57
NEEL Marcelle	82		

soit une moyenne de 61 voix par candidat.

Signalons aussi les 96 bulletins plus ou moins fantaisistes qui se sont portés sur 47 noms d'électeurs non-candidats.

LES CLOCHES DE NOTRE EGLISE

Par une lettre récente, le Sénateur Jacques DURAND, président du Conseil Général du Tarn nous a annoncé l'attribution à la Municipalité de Parisot, d'une subvention de 10.118 F. pour participation de l'assemblée départementale aux travaux d'électrification des cloches de l'église.

Cette heureuse décision fait suite à une intervention pressante de notre nouveau Maire et de son adjoint auprès des élus départementaux.

UN APPEL

Le service de distribution d'eau potable attire notre attention sur les difficultés qu'il rencontre déjà pour faire face aux besoins usagers. Dans ces conditions, il nous paraît vivement souhaitable que chacun d'entre nous fasse preuve d'un minimum de civisme et veille à éviter tout gaspillage.

L'arrosage des pelouses, le lavage des trottoirs et des voitures est fortement déconseillé à partir du réseau de distribution.

Ceci afin de vous éviter de prendre des mesures plus radicales.

NOS SOCIÉTÉS

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Le Club de Parisot, en dehors de ses cours de gym-douce et gymnastique volontaire du Jeudi après-midi et Jeudi soir, a réalisé l'un de ses projets : des sorties pédestres pour les adhérents, leur famille et toutes les personnes de la commune qui aiment marcher et se détendre dans la nature.

La sortie du Lundi de Pâques qui s'est terminée par l'omelette traditionnelle a rencontré un vif succès auprès des participants qui souhaitent se retrouver l'an prochain à la même occasion. Le Club compte poursuivre ces randonnées dans la commune d'abord, puis dans les environs.

Le 21 Mai un groupe de GV de Parisot a participé à Castres à la fête du Sport.

Le Club envisage la possibilité – peut-être en accord avec l'Association des Parents d'Elèves – de créer des cours de danses collectives et folkloriques, pour le plaisir de tous, petits et grands. Nous accueillerons avec joie ceux qui voudront venir partager avec nous ces moments de détente et d'amitié.

LE PÉTAN-CLUB

Un nouveau bureau a été élu au cours de l'Assemblée Générale qui marque le début de la Saison 1989.

Voici sa composition :

Président : Manu PECH
Vice-Président : Yvon VALAX
Secrétaire : Claude ROLLAND (peintre)
Trésorier : Jacky PRADELLES

Les premiers concours en doublettes et en triplettes ont eu lieu à l'occasion des Fêtes de Pentecôte et ont déjà donné un aperçu de l'intérêt que de nombreux amateurs portent au sport bouliste en général et au Pétan-Club en particulier.

On peut adhérer à tout âge auprès des membres du bureau.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

A l'image des années précédentes le Ball-trap de nos Fêtes de Pentecôte a remporté un très brillant succès, le beau temps ayant sans doute permis la participation de nombreux tireurs.

Un concours avec remise d'une superbe coupe et de multiples lots a nettement renforcé l'intérêt de l'épreuve qui a permis à tous les participants de goûter toutes les joies du tir.

Et puis, disons-le : le Ball-trap de PARISOT est de plus en plus apprécié et mobilise chaque année encore plus d'amateurs venus des communes avoisinantes.

A.D.M.R.

C'est avec un grand "Merci" que l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural vient dire à la population de Parisot.

Merci pour la générosité de tous à l'occasion de la vente des calendriers du loto, de la vente des fleurs et des gâteaux; générosité qui permet à notre association de continuer à assister et à soutenir les familles rurales éprouvées par l'âge, la maladie, les problèmes de toutes sortes.

Faites-nous connaître vos besoins dans le domaine de l'aide pour les travaux du jardin, le bricolage, les travaux pénibles (couper, rentrer du bois par exemple). Le nombre de vos demandes peut susciter l'extension d'un service qui existe déjà.

Nous souhaitons vivement pouvoir, de plus en plus à l'avenir, jouer notre rôle d'Aide aux familles dans le Milieu Rural.

*
* *

LE SPORT A L'ECOLE

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Parisot félicite très cordialement l'équipe de "Mini-Volley" entraînée par Roselyne MATEO, qui a remporté, le 8 Mai au Tournoi départemental de Graulhet, une coupe dans la catégorie "Poussins" et une médaille chez les "Benjamins"

Un grand bravo pour nos sportifs en herbe.

L'AMICALE DES AINÉS

Un nouveau bureau a été élu depuis le 19 Mars avec, à la présidence, M. Blanc, au secrétariat M^{me} Van der Mosten et pour la trésorerie, M^{me} Milliet. Nous remercions très vivement Mesdames Pélissou, Frauciel et Bounhiols, obligées toutes trois d'abandonner leurs postes de confiance pour des raisons de santé et à qui nous devons d'avoir maintenu notre club.

Nous nous sommes retrouvés le 5 avril au Relais pour le goûter des Aînés. Ambiance joyeuse : la chorale de Lisle avait conçu un programme dynamique qui a entraîné la plupart des 48 participants dans la danse avant un goûter délicieux. Plusieurs d'entre nous ont participé à l'Assemblée générale à Gaillac et à la réunion de Secteur de Lisle; là, ils ont pu participer à l'élaboration des cahiers de doléances des Aînés et s'informer sur le partenariat.

Le 12 Mai, 5 membres du Club ont pu visiter la Découverte de Carmaux avec les Aînés de Giroussens.

DE FUTURS VIRTUOSES

Le 21 Mai dernier a eu lieu à Puylaroque (Tarn-et-Garonne) un grand concours d'accordéon et d'orgue en vue de sélectionner les candidats pour participer au championnat d'Europe qui se tiendra à Brest courant Octobre 1989.

A cette occasion des jeunes musiciens de Parisot, élèves des professeurs M. et Mme Alain NEAU de Gaillac ont obtenu de brillants résultats :

En discipline "ORGUE"

Catégorie "Elémentaire" :

JASSE Céline, 10 ans, 1^{er} prix avec coupe,
MIQUEL Lionel, 10 ans, 1^{er} prix avec coupe.

Catégorie "Lutins" :

PELISSOU Stéphanie, 12 ans 1^{er} prix avec coupe,
PRADELLES Yannick, 13 ans 1^{er} prix avec médaille d'or.

Catégorie "Minimes" :

JASSE Muriel, 14 ans, 1^{er} prix avec coupe.

Catégorie "Cadets" :

DE MONTLEAU Stéphanie, 17 ans 1^{er} prix avec médaille d'or.

Catégorie "Musette"

PRADELLES Christelle, 16 ans, 1^{er} prix avec coupe.

En discipline "ACCORDEON"

JASSE Muriel 1^{er} prix avec coupe dans la Catégorie "Juniors".

PRADELLES Christelle, 1^{er} prix avec médaille d'or dans la Catégorie Semi-Professionnelle et 1^{er} prix avec coupe dans la catégorie "Duos" avec Jean-Michel BALAYER, d'Albi.

Nos bien vives félicitations à ces jeunes musiciens et à leurs professeurs.

Cela, c'est ce qui a été réalisé. Mais des projets, il n'en manque pas! Après le repas de l'Amitié du 4 Juin, la participation des Aînés au voyage des Anciens Combattants, le 21 Juin au lac de Capdelongue, au-dessus de Saint-Lary, il est prévu un voyage des parents d'élèves le 2 Juillet dans le Lot-et-Garonne où nous visiterons des grottes et un musée préhistorique.

Il y a également des projets de réalisation d'une pièce de théâtre à partir des archives de Parisot, retraçant la rédaction des cahiers de doléances de la commune.

Egalement, après la réalisation de la salle des Fêtes nous espérons vivement, avec la coopération de tous, organiser des goûters plus fréquents, même durant l'hiver, et des activités de rencontre, de jeux, d'échanges divers, de gymnastique, et nous attendons à ce sujet, les suggestions de tous.

A très bientôt la concrétisation de ces projets.

Le SAMEDI 19 AOÛT 21 h. : NOS GRILLADES